



Modification de facture garagiste

Par **balby64**, le **03/11/2015** à **04:03**

Bonjour a tous et toutes,
alors voila, début septembre ont m'a abîmé ma voiture (a crédit) garé en bas de la résidence et j'ai du aller la faire réparé en déclarant un sinistre a la GMF. Celui ci comprenant le pare brise et le toit panoramique.

Je souhaite faire les réparation chez peugeot. Prise de rendez vous, réparation et viens le moment du paiement. Peugeot m'indique (et j'en est la facture) une franchise de 53€, ce que je paie sans aucun problème (ses 53€ corresponde a la franchise bris de glace).

Entre temps, je perd mon travail, et me retrouve a touché l'ARE.

Peugeot me rappel en me demandant de venir régler un montant supplémentaire car cela ne correspond pas a la bonne franchise, soit 250€ en plus.

En fait ses 250€ corresponde au toit panoramique, il n'est pas compris dans le bris de glace ... Géniale (Et la GMF me ponctionne 96€/mois pour une 308 de 2008 ...) c'est donc un dommage accidentelle !

Comment faire, je ne peut pas payer mon mécanicien, car je n'ai plus d'emplois, est ce que la facture qui indique que j'ai payé 53€ est suffisante a leur prouvé qu'il sont dans leur fautes ?
Mecri d'avance